
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2017- 576 du 13 décembre 2017
portant nomination à l'Autorité nationale de
suivi et d'évaluation des tribunaux et cours
d'Appel de commerce.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature ;
- vu** la loi n° 2004-07 du 23 octobre 2007 portant composition, organisation et fonctionnement de la Cour suprême ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2017-506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-423 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- vu** le décret n°2016-688 du 07 novembre 2016 portant composition attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité nationale de suivi et d'évaluation des tribunaux et cours d'Appels de commerce,
- vu** l'avis du Conseil supérieur de la Magistrature émis en sa session du 20 juin 2017 ;
- sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 décembre 2017,

D É C R È T E :

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées à l'Autorité nationale de suivi et d'évaluation des tribunaux et Cours d'appel de commerce :

• **Au Titre de la Cour suprême :**

Titulaire : Madame Amélie D. ASSIONVI épouse AMOUSSOU, Président de l'Autorité ;

Suppléant : Madame Odette Andrée CARRENA épouse ADOSSOU ;

- **Au titre de l'Ordre des Avocats du Bénin :**

Titulaire : Maître Elvire VIGNON ;

Suppléant : Maître Serge POGNON ;

- **Au titre de l'Inspection Générale des Services Judiciaires :**

Titulaire : Monsieur Amouda ISSOUFOU ;

Suppléant : Monsieur André SAGBO ;

- **Au titre des Chambres consulaires :**

Titulaire : Monsieur Christophe TOZO ;

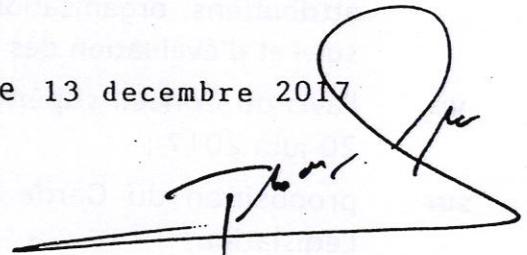
Suppléant : Madame Isabelle Judith DOSSOU.

Article 2

Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel.

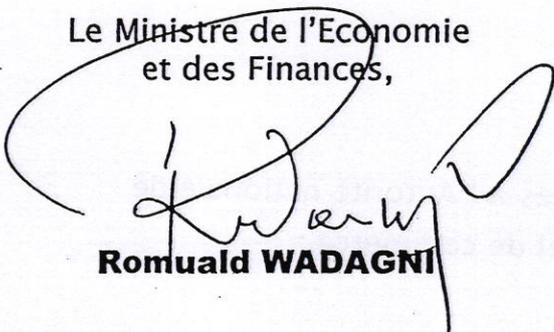
Fait à Cotonou, le 13 décembre 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



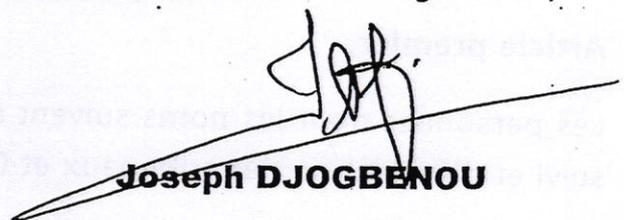
Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation,



Joseph DJOGBENOU